

Dossier de demande de subvention pour l'acquisition
d'un **vélo à assistance électrique**

Dans le cadre du développement des déplacements propres dans la ville de Clermont, la mairie s'engage à aider ses habitants à l'obtention d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE). Cette subvention est une aide de 150 euros TTC à 250 euros TTC selon le type de batterie du VAE. Cette subvention ne tient pas compte de la valeur maximale de l'achat.

Démarche à suivre

- 1) Prendre connaissance du règlement d'utilisation de la demande de subvention pour l'acquisition d'un VAE*. Disponible en mairie au service de développement durable.
- 2) **Retirez le dossier** en mairie au service de développement durable ou par défaut à l'accueil. Il est également possible de retirer le dossier sur le site internet de la maire de Clermont.
- 3) Achetez votre VAE dans la boutique de votre choix ! N'oubliez pas de demander votre facture stipulant votre nom, prénom ainsi que l'enseigne du magasin. Vous pouvez également acheter votre VAE avant le retrait du dossier cependant votre facture doit être datée de moins de deux mois.
- 4) Déposez votre dossier de demande de subvention **complété et avec toutes les pièces nécessaires** au service de développement durable.
- 5) Après vérification des informations, un total de 250 euros vous sera versé TTC pour les batteries en lithium-ion et d'un total de 150 euros TTC pour les autres types de batteries.

Pièce à fournir

- ❖ Pièce d'identité en cours de validité.
- ❖ Relevé d'identité bancaire
- ❖ La page 2 du dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un VAE **COMPLÉTÉE**.
- ❖ Facture acquittée de l'achat indiquant votre nom, prénom et adresse ainsi que l'enseigne du magasin avec son numéro SIRET.
- ❖ Fiche technique du vélo attestant de la **conformité de la norme en vigueur** et **précisant le type de batterie** du bien.
- ❖ Attestation de domicile de moins de 6 mois (Facture gaz, eau, électricité, téléphone fixe, internet ou à défaut votre dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation).

Fraude ou tentative de fraude

Article 441-1 du code pénal :

Toute personne déclarant des informations frauduleuses ou contournant l'utilisation normale de cette subvention s'expose à des poursuites judiciaires pour des peines de 3 ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende.

Pour le respect de l'environnement, n'imprimez cette page que si nécessaire

Dossier de demande de subvention pour l'acquisition
d'un **vélo à assistance électrique**

Informations relatives au demandeur

Nom :

.....

Prénoms :

.....

Date de naissance :

.....

Adresse :

.....

Code postal & commune :

.....

Numéro téléphonique :

.....

Adresse e-mail :

.....

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(é) (nom, prénom)

.....

Bénéficiaire de la subvention de la commune de Clermont de l'Oise pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique m'engage à :

- 1) Ne percevoir qu'une seule subvention par foyer pour une période de 5 ans.
- 2) Ne pas revendre le vélo à assistance électrique acheté avec l'aide publique pour une période de 3 ans.

Atteste l'exactitude des informations transmises dans le dossier de subvention

Pour faire valoir ce que de droit

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

Cadre réservé à l'administration

Type de batterie du vélo à assistance électrique :

Valeur du taux accordé selon le type de batterie : 150 euro 250 euros

Dossier et pièces justificatives au complet.

Informations transmises valident.

Bon pour accord

Le Maire,

M. Lionel OLLIVIER